



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

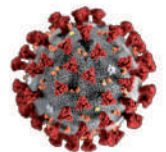
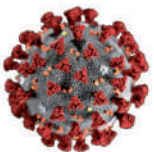


GUIDE D'ACCUEIL DES SAISONNIERS

- ARBORICULTURE -

SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

EDITION SPECIALE CRISE SANITAIRE



L'essentiel & plus encore



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

GUIDE D'ACCUEIL DES SAISONNIERS - ARBORICULTURE -

Guide actualisé suite à la crise sanitaire (covid 19) - Edition AVRIL 2020

Nous attirons votre attention sur les recommandations à respecter
particulièrement lors de crises sanitaires qui seront repérables par le symbole



L'accueil des salariés : un moment stratégique et obligatoire pour votre entreprise

La filière arboricole est un secteur fortement concurrentiel. L'acquisition de part de marché se fait sur la qualité de la production et la performance de l'entreprise. La réalisation de ces objectifs ne peut être atteinte que si l'ensemble du personnel de l'entreprise est impliqué. Pour être un membre actif de l'entreprise, le saisonnier doit être bien accueilli.

Au-delà de l'aspect convivial d'un premier contact, l'accueil est aussi pour le saisonnier l'occasion de découvrir les différents postes de travail, ce qui lui permettra ensuite d'optimiser l'outil de production et donc de limiter les accidents du travail.

Accueillir les saisonniers, c'est aussi respecter la réglementation en vigueur : « L'employeur organise et dispense une information des travailleurs sur les risques pour la santé et la sécurité et les mesures prises pour y remédier...»

Extrait de l'article L-4141-1 du code du travail.

Ce document a pour but de vous aider à réussir cette première rencontre.

1. L'accueil, une relation à construire

L'accueil est le premier contact entre le saisonnier et l'entreprise.

Une relation entre l'accueilli et l'entreprise qui le reçoit doit satisfaire :

- Le saisonnier qui a besoin de connaître l'entreprise pour s'insérer le plus rapidement possible,
 - L'entreprise qui a besoin de connaître le saisonnier pour l'insérer le mieux possible dans les travaux à effectuer.
- C'est au cours de cette rencontre qu'il doit y avoir un maximum d'échanges entre le saisonnier et l'entreprise.

2. Les missions de l'accueil

- Communication (instaurer un dialogue au sein de l'entreprise),
- Sensibilisation nécessaire à la qualité du produit et aux risques professionnels,
- Information sur la structure et l'environnement de l'entreprise,
- Formation (connaissance du poste et de l'ensemble des postes et des risques inhérents). Mais pour que tous les éléments de ces missions soient réalisés, l'organisation et le contenu de l'accueil doivent être préparés grâce à une analyse :
 - du poste de travail (éclaircissage, cueillette, taille),
 - de la population accueillie,
 - de la stratégie de l'entreprise,
 - de l'évaluation des risques (document unique).

3. L'organisation de l'accueil

L'accueil doit être organisé en fonction des caractéristiques de l'entreprise.

- Durée de l'accueil. Afin que le message soit dispensé dans de bonnes conditions, il est nécessaire que le temps consacré à l'accueil soit compris entre une demi-journée et une journée.
 - Partie théorique (en salle).
 - Partie pratique (en atelier).
 - Supports d'information sur lesquels le contenu de l'accueil reposera (supports à concevoir ou déjà disponibles).
- À quel moment se fait la formation ? : avant la prise de fonction du saisonnier.

4. La pédagogie de l'accueil

Un accueil réussi des nouveaux saisonniers dépend avant tout de l'accueillant, tant au niveau de la relation humaine que du temps de préparation de cette rencontre.

Deux éléments importants :

- Une bonne connaissance du message à faire passer,
- Un discours adapté aux personnes accueillies et s'appuyant sur différents outils de communication (livrets, transparents, vidéo, ...), en salle ou en atelier. Ces documents ne peuvent se substituer au formateur.

5. Le contenu de l'accueil

Présentation de l'entreprise :

- Historique
- Productions
- Salariés
- Adhérents
- Environnement économique
- Pourquoi l'entreprise recrute-t-elle ?

Présentation de l'organigramme :

- Qui fait quoi ? (mettre un nom sur les différentes fonctions de l'entreprise).
- Où se renseigner pour les questions administratives ? (affichage, ...)
- Situer le saisonnier par rapport à l'ensemble de l'entreprise.

Visite de la structure

Présentation des activités que le saisonnier va exercer dans l'entreprise du point de vue :

- Technique
- Production
- Sécurité liée à son poste de travail par l'intermédiaire du document unique
- Sanitaire en rappelant les règles de l'entreprise

IMPORTANT

Engager la conversation sur tous les sujets. Il faut expliquer et commenter les termes spécifiques à l'entreprise.

6. L'accueil dans la politique Sécurité de l'entreprise

Le saisonnier informé de l'activité de l'entreprise et du travail qu'il aura à effectuer, devra également trouver dans l'entreprise les moyens de sa sécurité. L'accueil des saisonniers est d'autant plus efficace que le message dispensé lors de la formation est cohérent avec la politique globale de prévention de l'entreprise.

Formateurs :

Il est souhaitable que le responsable ou l'adjoint au responsable anime ces formations.

Ce choix est très important ; en tant que formateur, le responsable est le premier interlocuteur que les saisonniers vont rencontrer à leur arrivée. Ils seront en contact permanent avec eux durant la campagne pour gérer leurs problèmes quotidiens.

Remarques : si l'accueil se fait par une personne ayant des responsabilités dans l'entreprise, les saisonniers auront l'impression que cette étape est aussi importante pour le bon déroulement de leurs activités professionnelles que pour la performance économique de l'entreprise.

CONDUITE À TENIR EN CAS D'ACCIDENT

PROTÉGER :

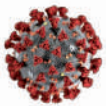
C'est-à-dire faire cesser le danger à condition de le faire sans risque pour soi-même ou pour d'autres personnes et sans aggraver les conséquences de l'accident pour la victime.

ALERTER OU FAIRE ALERTER :

Prévenir ou faire prévenir les secours prévus dans l'entreprise.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE À COMPOSER EN CAS D'ACCIDENT

15 SAMU / 18 POMPIERS / 112
(Ne jamais raccrocher le premier)



Si vous avez
des questions



Numéro vert 24h/24 et 7j/7 :
0 800 130 000

Si vous avez
des
symptômes

*Toux, fièvre, perte
du goût et de
l'odorat...*

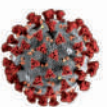
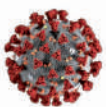
**Je reste à domicile, j'évite les contacts,
j'appelle un médecin avant de me
rendre à son cabinet.**

Si vous avez
une détresse
vitale

*Difficultés
respiratoires, malaises
etc...*






15


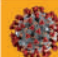
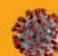
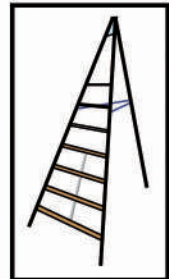
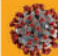
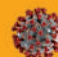





SITUATIONS DE TRAVAIL EN ARBORICULTURE


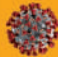
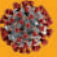

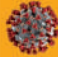
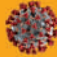
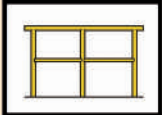










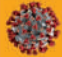
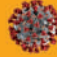


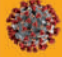
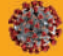

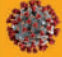
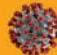
N° de situation & Risque	Argumentaire	Contexte de l'entreprise Repère pour l'animateur
<p>Risque de coupures graves / amputations</p> <p>1</p> 	<p>Pour utiliser une tronçonneuse, il est obligatoire de porter un casque de type forestier avec grille de protection et protection auditive (norme EN 397). Gants de protection contre les risques mécaniques EN 388, dextérité EN 420, anticoupures EN 381-7. Vêtement de sécurité avec protection anticoupures (veste complète ou manchette EN 381-11) classe 1 à 3. Chaussures forestières de classe 2.</p> <p>Attribuer nominativement (couleur, numéro...) les outils manuels, chaque salarié conserve son outil et le nettoie avant la prise de poste et à la fin de la journée. Nettoyer IMPERATIVEMENT le matériel et les outils partagés à chaque transmission d'un individu à l'autre, et en début et fin de journée. Se laver les mains chaque fois que vous enlevez un équipement de protection individuelle (gants, lunettes, combinaison, masque, casque), ne pas porter les mains au visage. Les gants contaminés portés au visage peuvent être source d'infection. Privilégier les lavages fréquents des mains plutôt qu'un port permanent de la même paire de gants.</p>	<p>Faire une présentation concrète des équipements obligatoires. Présenter la procédure en cas d'accident.</p> <p>Protocole de nettoyage à établir, le service SST peut vous accompagner.</p>
<p>Risque de chute de plain-pied</p> <p>2 5</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Il s'agit de la deuxième cause d'accident du travail / un accident sur 5 est une chute de plain-pied. - Prendre en compte la nature du terrain. - Repérer les tuyaux de gouttes à gouttes, les talus, les pierres, les fruits. - Ramasser les fruits qui jonchent le sol. - Porter des chaussures antidérapantes fermées qui tiennent les chevilles. 	<p>La prévention doit intégrer une analyse globale des situations de travail en combinant les actions sur les espaces de travail, les sols, les ambiances physiques, l'organisation du travail et la sensibilisation.</p>
<p>Risque de déshydratation / coup de chaleur / coup de fatigue</p> <p>3 14</p> 	<p>ALIMENTATION :</p> <p>Votre corps est votre premier outil de travail, préservez-le. Le travail physique nécessite de l'énergie : repas à horaires réguliers, variés et consistants. Un petit déjeuner copieux, un repas de midi consistant et varié. La pause déjeuner doit constituer un moment authentique de repos (physique et mental). Ne pas boire d'alcool. Limitez la consommation de café et de boissons énergisantes (car risques de déshydratation et risques cardiaques). Equipez-vous d'une tenue adaptée en fonction de la météo.</p> <p>HYDRATATION :</p> <p>Si vous faites des efforts physiques en pleine chaleur, buvez régulièrement par petites gorgées, sans attendre la sensation de soif, n'oubliez pas que la dose minimale est de 1,5 litres par jour. La déshydratation entraîne : maux de tête, manque de concentration, manque de vigilance, fatigue. Le coup de chaleur peut survenir en cas d'exposition prolongée à des températures élevées. Le coup de chaleur est rare mais grave : il est mortel dans 1 cas sur 5.</p>	<p>Gestion de la distribution d'eau dans les champs. Rappel des heures de pauses déjeuner. Situer les endroits à l'ombre ou installations prévues pour déjeuner. Procédure en cas de malaise.</p>


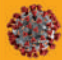
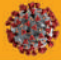

N° de situation & Risque	Argumentaire	Contexte de l'entreprise Repère pour l'animateur
<p>Risque de déshydratation / coup de chaleur / coup de fatigue</p> <p>3 14</p> 	<p> Mettre à disposition du savon liquide et/ou solution hydro-alcoolique en quantité suffisante pour que les salariés puissent régulièrement se nettoyer les mains. Prévoir des réserves d'eau et d'essuie-mains jetables ainsi que des poubelles en quantité suffisante, pour chacun des opérateurs.</p> <p>Recommander aux salariés de rentrer manger chez eux ou seul dans leur voiture. Si le temps le permet, ils peuvent déjeuner à l'extérieur en respectant une distance de 1 mètre minimum. La même règle de distanciation sera appliquée lors de pauses (voir fiche «Accueil de saisonniers» page 14).</p> <p>Ne partagez pas les couverts, utilisez votre vaisselle et buvez uniquement dans votre bouteille personnelle. Pensez au lavage des mains avant les repas.</p> <p><u>Hydratation</u> : Prévoyez des bouteilles d'eau individuelles en nombre suffisant repérées avec le nom de chaque salarié apposé dessus.</p>	<p>Organiser des rotations horaires pour la prise des déjeuners et la distanciation dans les salles de repas.</p> <p>Aérer 30 min, 3 fois par jour la pièce.</p> 
<p>Risque de chutes d'échelles / escabeaux / brouettes-échelles</p> <p>4</p> 	<p>Un accident sur trois est une chute de hauteur ! On parle de chute de hauteur, dès lors qu'un des deux pieds ne touche plus le sol. Les chutes de hauteur constituent la deuxième cause d'accidents mortels après la circulation. Entre 2006 et 2014, cela représente 10% des Accidents du Travail en France. Les séquelles : entorses, traumatismes, contusions, perte de mémoire, décès, perte d'autonomie pour le salarié et coût important pour l'entreprise.</p> <p>Matériel instable = Risque de chute</p> <ul style="list-style-type: none"> - vérifier et tester le matériel en début de campagne, - éliminer le matériel défectueux. <p>Après l'identification des situations de travail à risques, il est important de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tenir compte des consignes du chef d'exploitation, - bien positionner l'échelle, - prendre en compte la nature du terrain, - vérifier le système de verrouillage, - monter et descendre face au matériel, - porter des chaussures antidérapantes fermées. <p> Attribuer nominativement une échelle à chaque salarié qui sera le seul à la manipuler.</p> <p>Respecter les règles de distanciation. Prévoir au démarrage de chantier les règles de fonctionnement et de communication (téléphone, sms) avec les différents acteurs présents.</p> <p>Limiter le nombre d'utilisateurs pour chaque matériel (éviter que les échelles passent de main en main, éviter le partage de matériel). Privilégier les chantiers organisés (besoins en matériels, fonctionnement des équipes...)</p>	<p>Citez les points présentant des risques de chutes de hauteur : par exemple les travaux d'éclaircissage, de cueillette et de taille. Démonstration par le responsable présent de la mise en place d'une échelle.</p> <p>Développer les moyens de communication pour échanger sur les règles de fonctionnement.</p> 

N° de situation & Risque	Argumentaire	Contexte de l'entreprise Repère pour l'animateur
<p>Risque de renversement de la plateforme</p> <p>6</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire attention à l'état du sol (ornières, sol boueux, pentu...) / Travailler en vitesse courte, pas plus de 0.2m/sec. Rappel des règles de stabilité / Ne pas dépasser les charges utiles autorisées. - Plus la plateforme est haute, plus elle est étroite, plus la charge embarquée est importante, plus la vitesse est élevée et moins elle est stable / Circulez en position basse de la station aux vergers. - Mettre en place un code gestuel de communication lors des manoeuvres / Les gardes corps ne sont pas des marches. - Respecter le nombre de personnes autorisées que peut accueillir la plateforme, pour une nacelle à 4 tiroirs il faut 4 personnes maximum. - Positionner la machine dans la partie centrale des rangées afin que les tiroirs soient sortis de manière égale pour éviter un éventuel déséquilibre / Porter des chaussures antidérapantes fermées. <p>Utiliser les plateformes automotrices de récolte en mettant en œuvre les gestes barrières. Par exemple : isoler les postes de travail (séparation par un plexiglas...) ou un poste sur deux (nécessité de prévoir 2 passages), limiter les rotations de poste (conserver la même équipe).</p> <p>Apporter une attention particulière lors des phases d'attelage ou de dételage des outils en mettant en œuvre les gestes barrières en cas d'activité réalisée en binôme.</p> <p>Privilégier l'utilisation des engins agricoles (tracteurs, plateformes de récolte, chariots automoteurs...) par une seule personne et à défaut le poste de conduite (volant, manettes, siège, commandes de réglages, poignées...) devra être désinfecté par chaque opérateur avant la prise de poste puis en fin de poste. Une protection jetable placée sur les éléments du poste de conduite peut simplifier la gestion du nettoyage et de la désinfection. Prévoir une réserve d'eau et de savon ou de solutions désinfectantes pour se laver les mains à la montée et à la descente.</p>	<p>Faire une démonstration en temps réel de positionnement des salariés sur une plateforme.</p>
<p>Risque de chutes de plain-pied sur le plateau de la plateforme</p> <p>7</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Ramasser les fruits qui jonchent le plateau de la plateforme afin de limiter l'encombrement (feuilles, fruits, branches...) et les risques de glissades et de chutes. - Porter des chaussures antidérapantes fermées qui tiennent les chevilles. 	<p>Demander au conducteur de vérifier que cette consigne soit respectée tout le long de la journée.</p>
<p>Addictions Alcool Drogues Médicaments</p> <p>8</p> 	<p>L'obligation pour l'employeur d'assurer la santé et la sécurité de ses salariés s'applique aussi en matière de consommation d'alcool, drogues et médicaments. Ce risque est intégré dans le document unique. Les consommations d'alcool et de drogues sont interdites au travail sous peine de sanctions de la part de votre employeur. La prise de médicaments, d'alcool et drogues majorent la survenue des accidents du travail. Selon les postes occupés (conducteurs d'engins, travaux en hauteur...) les dommages peuvent être très graves. Les causes des addictions peuvent être multiples : charges de travail, pénibilité, planning, vie privée... De plus, les effets sur la santé peuvent être très importants.</p> <p>Pour vous aider, contacter votre médecin du travail ou l'équipe pluridisciplinaire SST.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer le risque dans le document unique. - Organiser des formations, des sensibilisations - Prévoir un article concernant les addictions dans le règlement intérieur. - Rappeler aux salariés les sanctions applicables en cas de consommation de produits illicites. <p>vLe service SST de la MSA peut vous aider pour l'évaluation des risques.</p>

N° de situation & Risque	Argumentaire	Contexte de l'entreprise Repère pour l'animateur
<p>Chute de hauteur depuis la plateforme à la montée ou à la descente</p> 	<p>Baisser la plate forme. Utiliser le ou les marchepieds de la machine. Monter et descendre face au marchepied. Ne pas sauter ni prendre appui sur les pneumatiques pour descendre/accéder à la nacelle de la plateforme.</p> <p> Nettoyer les équipements d'accès à la plateforme.</p> <p>Privilégier l'utilisation des engins agricoles (tracteurs, plateformes de récolte, chariots automoteurs...) par une seule personne et à défaut le poste de conduite (volant, manettes, siège, commandes de réglages, poignées...) devra être nettoyé par chaque opérateur avant et après la prise de poste. Une protection jetable placée sur les éléments du poste de conduite peut simplifier la gestion du nettoyage. Prévoir une réserve d'eau et de savon liquide, essuie-mains jettables ou une solution hydro-alcoolique pour se laver les mains à la montée et à la descente.</p>	<p>Faire une démonstration de montée et descente de la plateforme.</p> <p>Présenter la procédure de nettoyage.</p> 
<p>Risque de lésion oculaire</p> 	<p>Un accident sur 10 touche les yeux en arboriculture, certains accidents peuvent entraîner la perte partielle ou totale (et définitive de la vue).</p> <p>Rappel réglementaire : l'employeur met à disposition des travailleurs les équipements nécessaires, appropriés au travail à réaliser en vue de préserver la santé et la sécurité des salariés.</p> <p>En contrepartie le salarié qui a reçu un équipement est obligé de le porter afin de protéger sa santé (code du travail).</p> <p>Les lunettes doivent être en polycarbonate pour un meilleur confort, traitées anti-rayures et anti-buée, avec les branches réglables en hauteur et largeur et teintées si travail au soleil (norme de référence EN 166).</p> <p> Attribuer nominativement les lunettes à chaque salarié.</p>	<p>Proposer une paire de lunettes aux salariés et leur demander de faire attention aux conditions de stockage.</p> 
<p>Chute de hauteur de la plateforme</p> 	<p>Présence des rambardes de sécurité obligatoires, avec lisse supérieure, intermédiaire et plinthe.</p> <p>Les déplacements de la plateforme de la station aux vergers ou de parcelles en parcelles se font sans les opérateurs. Connaître les conséquences de l'arrêt moteur de la machine sur l'équipement hydraulique, d'avancement de la plateforme, d'élévation de la nacelle et des fourches. Savoir freiner.</p> <p>Ne pas utiliser les gardes corps comme des marches permettant d'élever le niveau du plan de travail. Adapter la vitesse d'avancement selon la phase de travail.</p>	<p>Le saisonnier peut se retirer de la situation de travail en cas de non présence des rambardes de sécurité.</p>

N° de situation & Risque	Argumentaire	Contexte de l'entreprise Repère pour l'animateur
<p>Risque de Tendinites / Troubles Musculosquelettiques pendant la taille des vergers</p> <p>12</p> 	<p>Il faut :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Affiler régulièrement son sécateur (1 fois par heure), - Démarrer progressivement les travaux de taille, - Choisir des outils adaptés à la morphologie (taille du sécateur, gaucher/droitier), - Utiliser les outils spécifiques pour la coupe des gros bois (scie pliable), - Se protéger du froid, s'hydrater régulièrement (1.5 L par jour), - Faire des pauses, - Alternier les tâches, - Faire des échauffements, - Avoir une bonne hygiène de vie. <p>Attribuer nominativement le matériel Si outil partagé (sécateur, affiloir, scie...), nettoyer à chaque transmission d'un individu à l'autre.</p>	<p>Démonstration affilage sécateur, distribution de pierres/affiloirs. Distribution brochure MSA "Le confort à la taille". Gestion distribution d'eau. Prendre plus de temps pour la formation des novices.</p>
<p>Risque de coupure / amputation lors de la taille</p> <p>13</p> 	<p>La formation à l'utilisation d'un outil pour la taille assistée est obligatoire. Toujours porter des équipements de protection individuelle (gants anti-coupures). Débrancher le sécateur pneumatique/électrique lors de son affilage/affûtage, de sa maintenance, de son réglage. Débrancher le sécateur pneumatique/électrique lors des déplacements. Ne pas approcher sa main libre à proximité du sécateur. Mettre en place une zone de sécurité par rapport aux autres tailleurs. Toujours verrouiller la scie avant utilisation.</p> <p>Attribuer nominativement le matériel.</p>	<p>Distribution des gants anti-coupures de sécurité et rappel du port obligatoire sous peine de sanctions. Présence d'un kit pour membre sectionné dans la pharmacie présente à proximité des opérateurs.</p>
<p>Collision plateforme / piétons - Conduite d'une plateforme</p> <p>15</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Je ne conduis pas la plateforme si je ne suis pas autorisé. - Tout conducteur de la plateforme doit avoir suivi une formation adaptée, être titulaire d'une autorisation de conduite suite à une évaluation en trois parties : <ul style="list-style-type: none"> - un examen médical d'aptitude à la conduite réalisé par le médecin du travail, - une évaluation du conducteur (contrôle des connaissances et des savoir-faire du salarié pour la conduite en sécurité de l'équipement... - une connaissance des lieux et des instructions à respecter sur les sites d'utilisation. 	<p>Une mallette de formation peut être demandée à la MSA.</p>
<p>Douleurs aux bras, au dos, aux épaules liées au port de charges / palettisation</p> <p>16</p> <p>17</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Garder le dos droit, plier les genoux et porter la charge au plus près du corps au lieu de se baisser. En effet, si l'on porte une charge de 25Kg en gardant le dos droit et en pliant les genoux, le poids sera de 75Kg sur les vertèbres. En revanche, si l'on se baisse dos courbé, le poids sera de 375Kg. - Eviter de porter plusieurs colis en même temps. - Eviter de monter les palettes avec les bras au dessus de la ligne des épaules. - Alternier les positions de travail. - Boire au moins 1.5 l d'eau par jour. - Se protéger du soleil. - S'échauffer avant de commencer la journée/faire des mouvements d'étirements en fin de journée. 	<p>Faire une démonstration de pose / dépose de caisses de récolte Gestion de l'alimentation en eau Penser à la rotation des équipes de travail</p>

N° de situation & Risque	Argumentaire	Contexte de l'entreprise Repère pour l'animateur
<p>Douleurs aux bras, au dos, aux épaules liées au port de charges / palettisation</p> <p>16 17</p>  	<p> Manipuler les contenants (caisses de récolte) en respectant les gestes barrières - La pose et la dépose des caisses doivent se faire en respectant la distance de 1 mètre minimum.</p> <p>Travailler en respectant une distance de 1 mètre minimum entre chaque salarié (1 rangée sur 2 ou 3, pas de travail face à face, départ en décalé...), adaptation en fonction de la production.</p> <p>Appliquer les gestes barrières lors de la manipulation des caisses : ne pas mettre les mains au visage, lavage des mains 1 fois par heure (solution hydroalcoolique).</p>	
<p>Manque de vigilance pouvant entraîner des accidents du travail</p> <p>18</p> 	<p>Les professions agricoles saisonnières comptent parmi les plus éprouvantes. Risques élevés, tâches pénibles, horaires atypiques... Le corps est exposé à de nombreux dangers (machines, cadence, répétition des gestes, environnement...)</p> <p>En moyenne, les 25-45 ans ont besoin de 7h30 de sommeil pour être en forme le lendemain. Sachez qu'une dette de sommeil contractée par un coucher tardif ne sera pas récupérée par une «grasse matinée».</p> <p>Après le déjeuner, une sieste de 20 minutes permettrait de réduire les risques d'accidents de la circulation ou du travail. La sieste contribue à rééquilibrer le système nerveux et serait bénéfique pour la digestion et le cœur. Eviter les écrans 1h avant de dormir.</p>	<p>Aménager un espace de repos.</p>
<p>Risque de crise sanitaire</p> <p>19</p> 	<p> En cas de crise sanitaire, l'organisation du travail se modifie pour intégrer la mise en œuvre de mesures barrières et limiter la propagation du virus.</p> <p>Vous trouverez dans ce guide plus de détails concernant la gestion d'une crise sanitaire à la page 14 dans le document intitulé "accueil de travailleurs saisonniers pour lutter contre la propagation du covid 19."</p>	<p>Intégrer le risque de crise sanitaire dans votre document unique.</p> 
<p>Utilisation d'engins agricoles</p> <p>20</p> 	<p>La conduite du tracteur est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate.</p> <p>Pour éviter le risque de happement par la prise de force, je porte des vêtements ajustés sans bout de tissu flottant, et j'attache mes cheveux sous une casquette.</p> <p>A la prise de poste, je m'assure du bon état et du bon fonctionnement du tracteur et notamment des éléments de sécurité (système de protection contre le renversement, ceinture de sécurité, protection d'arbre de transmission). Je monte et je descends du tracteur face à la cabine en utilisant 3 points d'appui.</p> <p>Sur la route, je respecte également la réglementation routière (PTAC, vitesse). Avant de descendre du tracteur je pense à serrer le frein à main et je retire la clé de contact.</p> <p> Affecter le tracteur à une seule personne qui devra rester seule en cabine.</p> <p>En cas d'utilisation partagée, le volant, les commandes, les poignées du tracteur doivent être nettoyés en début et en fin de journée et en cas d'utilisation partagée, à chaque changement de conducteur.</p> <p>Lors des phases d'attelage / dételage des outils, si vous devez travailler en binôme, mettez en œuvre les gestes barrières.</p>	

N° de situation & Risque	Argumentaire	Contexte de l'entreprise Repère pour l'animateur
<p>Poubelle / Gestion des déchets liés à la crise sanitaire</p> <p>21</p> 	<p> A la fin de la journée de travail ou bien lorsque les Equipements de Protection Individuelle jetables sont usagés, s'en débarrasser dans la poubelle dédiée à cet effet.</p> <p>Se laver ensuite les mains avec de l'eau et du savon liquide ou à défaut avec une solution hydroalcoolique. Pour les Equipements de Protections Individuelles réutilisables (masques tissus), les réserver dans un sac hermétique et se laver les mains.</p> <p>Les sacs poubelles doivent être jetés régulièrement par une personne dédiée à cette tâche équipée des Equipements de Protections Individuelles la protégeant du virus.</p>	<p>Positionner la poubelle à proximité d'un point d'eau avec mise à disposition de savon liquide et du papier essuie mains jetable, à défaut proposer une solution hydroalcoolique.</p> <p>Les masques, mouchoirs, lingettes et gants sont jetés dans un sac poubelle dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel.</p> <p>Ce sac sera conservé 24H avant d'être jeté dans les ordures ménagères.</p> 
<p>Risque solaire</p> <p>22</p> 	<p>Tout le monde est concerné, mais nous ne sommes pas égaux face au soleil et à la chaleur. Pour cela un décret est entré en vigueur le 01 juillet 2025 (voir en annexe) :</p> <p>Le coup de chaleur survient lorsque le corps ne réussit pas à se refroidir suffisamment. Sa température normalement de 37°C augmente et peut atteindre plus de 41°C. Il est favorisé par différents facteurs, parmi lesquels : une forte chaleur ambiante à laquelle peut contribuer ou non le soleil, un haut degré d'humidité dans l'air, l'absence d'aération, la pratique excessive d'activités physiques, le manque d'eau etc...</p> <p>Les rayons ultra-violet sont invisibles et ne procurent pas de sensation de chaleur. Classés cancérigènes par l'Organisation Mondiale de la Santé, ils peuvent avoir des effets néfastes sur la peau coups de soleil, vieillissement prématuré, allergies et dans les cas les plus graves, des cancers, pour les yeux cataracte, ophtalmie.</p> <p>Toute l'année, le soleil peut avoir un impact, mais entre avril et septembre, autant que possible, planifiez les activités en dehors des heures d'ensoleillement maximum (12-16h, heure légale en France métropolitaine). C'est à ces heures que les rayons UV émis par le soleil sont les plus intenses en France.</p> <p>Certaines substances peuvent provoquer des allergies et augmenter la sensibilité de la peau au soleil comme certains médicaments pour l'Homme ou pour l'animal (antibiotiques, anti-inflammatoires, antihistaminiques, anticancéreux, psychotropes, antifongiques...), pesticides, fongicides, additifs alimentaires, végétaux (bergamote, chrysanthèmes, citron...).</p> <p>Des mesures de prévention peuvent être mises en place, pour tous les postes de mon entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • J'intègre les risques chaleur et solaire à mon DUERP, • J'informe sur l'index UV du jour et les différents seuils d'alerte, • J'optimise l'ombre sur les postes de travail et lieux de pause à l'aide de voiles, tentes, bâches..., • J'adapte l'organisation du travail (horaires, pauses supplémentaires, réduction des tâches physiques aux heures chaudes), • Je mets à disposition des équipements de protection individuelle contre le soleil et la chaleur ainsi que de l'eau. 	



agir ensemble

3 avril 2020

Accueil de travailleurs saisonniers Pour lutter contre la propagation du Covid-19, la MSA vous conseille

Vous accueillez des saisonniers, la MSA vous préconise des mesures d'organisation pour éviter toute propagation du coronavirus Covid-19.

■ Prévoir avant le travail

❖ Prévoyez la liste de ce qu'il faut absolument :

- ✓ moyens d'hygiène : savon liquide/soluté hydroalcoolique (SHA), bidons d'eau claire dans les véhicules, sur les chantiers, essuie mains à usage unique, sacs poubelles, lingettes ou produits détergents pour nettoyer les matériels contacts et outils,
- ✓ bouteilles d'eau individuelles en nombre suffisant repérées avec le nom de chaque salarié apposé dessus,
- ✓ affichage des recommandations : mesures barrières, lavage des mains, application SHA dans les sanitaires et à proximité des bidons d'eau,
- ✓ attestations / autorisations de déplacement pour les salariés,
- ✓ dispositif de sécurité travailleur isolé (isolé (téléphone mobile, trousse de secours...)),
- ✓ moyens de communication à distance : tableau de consignes, utilisation de téléphones (appel et sms), pas de partage de papier et de crayon.



❖ Organisez la tournée, la journée, anticipez :

- ✓ adaptez l'organisation du travail et le temps nécessaire aux différentes activités en fonction des contraintes exceptionnelles : modifiez les amplitudes horaires, fractionnez les pauses, augmentez le temps dédié au nettoyage, organisez les embauches en horaires décalés pour limiter les contacts entre les personnes, évitez les embauches collectives sur le site avant départ vers les chantiers (les salariés se rendent directement sur le chantier et rentrent directement à leur domicile en fin de journée), organisez les embauches en horaires décalés pour limiter les contacts entre les personnes.
- ✓ évitez les informations collectives, transmettez les consignes aux travailleurs saisonniers par SMS, téléphone : transmettez les coordonnées d'un référent et ses coordonnées, précisez les horaires de travail et le lieu d'activité,
- ✓ prévoyez les équipements et tenues de travail pour les travailleurs saisonniers,
- ✓ organisez l'entretien des tenues de travail au sein de l'entreprise,
- ✓ organisez la réception des matériaux, les chargements /déchargements pour limiter les contacts



L'essentiel & plus encore

Accueil de travailleurs saisonniers Pour lutter contre la propagation du Covid-19, la MSA vous conseille



■ Prévoir avant le travail

- ❖ **Assurez-vous de la compétence** et de la compréhension des personnes nouvellement embauchées :
 - ✓ prenez le temps d'expliquer très précisément le travail et les tâches à effectuer,
 - ✓ pour les saisonniers n'ayant pas d'expérience professionnelle dans le secteur d'activité, insistez particulièrement sur les risques professionnels et leur prévention.

- ❖ **Anticipez la co-activité** :
 - ✓ organisez le flux des personnes dans les locaux de travail : flux de déplacement "Marche en avant" uniquement de l'entrée vers la sortie (pour éviter de se croiser), marques aux sols pour la distanciation si possible, limitation du nombre de personnes dans une pièce,
 - ✓ organisez les déplacements vers les chantiers : pas de transport collectif (utilisation individuelle des véhicules), si covoiturage, 2 personnes par véhicule avec installation en croix (1 devant/ 1 derrière), intervenir sur les chantiers les plus éloignés en début de journée ou en début de semaine pour éviter le cumul de fatigue,
 - ✓ organisez les vestiaires : organisez un flux d'entrée et de sortie avec 1 personne à la fois dans le vestiaire ou fermez l'accès aux vestiaires et préconisez les changes dans le véhicule du salarié,
 - ✓ organisez les pauses et les repas : priorisez le retour à domicile pour le déjeuner, le repas pris seul à bord de son véhicule, ou le repas pris en extérieur (si le temps le permet). Dans le réfectoire, cuisine, salle de pause sous réserve d'une organisation stricte des mesures barrières (flux d'entrée et de sortie, distanciation entre les personnes, usage de couverts personnels), aérez 3 fois par jour, nettoyez les surfaces après chaque convive, nettoyez les machines (micro-onde, machine à café) après chaque utilisation, limitez le nombre de personnes présentes en fonction de la taille de la salle, favorisez la prise des repas en décalé (une chaise sur deux, pas de face à face et en quinconce), avec respect d'au moins 1 mètre minimum à table entre les personnes,
 - ✓ organisez l'hébergement : évitez la présence de plusieurs salariés dans des chambres collectives ou dortoirs, attribuez, si possible une chambre par salarié (un couple par chambre reste autorisé). A défaut, en cas d'impossibilité technique de mettre en place cette mesure, espacez davantage la distance entre chaque lit (au moins 1 mètre). Dans ce cas, des écrans en contreplaqué, plexiglas ou en film plastique doivent être mis en place entre les lits. Il est rappelé que le recours aux lits superposés est strictement interdit,
 - ✓ organisez le local fumeur : limitez à 2 personnes avec une distance de sécurité d'au moins 1 mètre, pas d'utilisation de soluté hydroalcoolique (produit inflammable) et pas de partage de cigarette ou d'e-cigarette.



Accueil de travailleurs saisonniers

Pour lutter contre la propagation du Covid-19, la MSA vous conseille



Réaliser pendant le travail

- ❖ **Informez les travailleurs saisonniers** ayant ou non une expérience agricole, des mesures de prévention des risques professionnels en milieu du travail agricole, en s'adaptant aux particularités et risques de chaque filière.

1 / Je prends un copieux petit déjeuner

2 / Je porte des chaussures stables et fermées ainsi que des vêtements adaptés

3 / Je me protège du soleil et du froid et je bois régulièrement de l'eau dans la journée

4 / Je ne remplis pas trop mon panier de cueille

5 / Je me positionne bien pour porter des charges lourdes

6 / Sur le chantier, je fais attention aux autres et aux véhicules

7 / Je respecte le règlement intérieur de l'entreprise

8 / J'écoute et j'applique les consignes particulières qui m'ont été données

9 / Je respecte les règles de circulation et de stationnement

10 / En cas d'accident, je contacte le chef d'équipe ou le sauveteur secouriste. Il est important de connaître le lieu où est rangée la trousse de premiers secours



L'essentiel & plus encore

Accueil de travailleurs saisonniers Pour lutter contre la propagation du Covid-19, la MSA vous conseille



■ Réaliser pendant le travail

❖ Dans les parcelles :

- ✓ privilégiez l'activité individuelle et isolée (avec dispositif de prévention du travailleur isolé) : parcelles différentes, plusieurs rangs d'écart, travail en décalé,
- ✓ quand l'intervention à plusieurs sur une tâche est indispensable, constituez des binômes, trinômes qui ne changeront pas jusqu'à nouvel ordre.
- ✓ privilégiez le travail côte à côte plutôt que face à face avec toujours la distanciation entre les personnes,
- ✓ pour se passer les charges, pratiquez la pose et la dépose pour éviter le passage direct,
- ✓ limitez les rotations de poste dans la journée.



❖ Les outils :

- ✓ privilégiez les outils individuels,
- ✓ l'outillage et le matériel partagé doivent être régulièrement nettoyés à chaque transmission d'un individu à l'autre et lors de la prise de poste et la fin de la journée de travail.

❖ Conduite d'engins agricoles :

- ✓ limitez la présence en cabine à une seule personne,
- ✓ attribuez un seul et unique véhicule/ machine par personne ou sinon, si le véhicule de chantier doit changer de conducteur, nettoyez le volant, les commandes, les poignées...
- ✓ mettez en œuvre les gestes barrières lors des phases d'attelage et dételage des outils si vous travaillez en binôme.

❖ Utilisation de machines agricoles (planteuses, récolteuses...) : isolez les postes de travail par des séparations physiques (ex : plexiglas, contreplaqué...) et réduisez le nombre d'opérateur sur la machine en adaptant la cadence.

❖ Les équipements de protection individuelle (EPI) : le port des gants de travail, pour éviter les coupures, le cambouis, etc, est important pour faciliter le lavage ultérieur des mains. Il est important de se laver les mains chaque fois que l'on enlève un EPI : gants, lunettes, combinaison, casque...

Attention : les gants contaminés portés au visage peuvent être source d'infection. Privilégiez les lavages fréquents des mains à un port permanent de la même paire de gants.

❖ Activités dans les bâtiments, principes de base :

- ✓ espacez d'au moins un mètre les postes de travail par marquage au sol, si besoin, posez des séparations physiques entre chaque poste (paravent, plexiglas, film ...),
- ✓ veillez à ce que le salarié reprenne le même poste de travail chaque jour,
- ✓ adaptez le travail en équipe sur les chaînes de production (station de conditionnement, chaîne d'embouteillage) : augmentez les plages horaires de la production, dédoublez les équipes, prévoyez un temps suffisant pour le changement d'équipe.



L'essentiel & plus encore

Accueil de travailleurs saisonniers Pour lutter contre la propagation du Covid-19, la MSA vous conseille



■ Après le travail

- ❖ **Vérifiez la bonne compréhension des consignes** en cours de travail pour les ajuster si nécessaire.
- ❖ **Vérifiez le port des EPI** et le respect des consignes de sécurité.
- ❖ **Vérifiez le respect des délais de rentrée** pour ce qui concerne l'application de produits de traitement.
- ❖ **Vérifiez le respect des consignes de distanciation.**
- ❖ **Vérifiez la disponibilité des produits nécessaires** à l'hygiène.
- ❖ **Vérifiez la bonne application des procédures** de nettoyage prévues...
- ❖ **Procédez à des retours et partages d'expérience** des aléas de la journée tout en respectant la distanciation entre individus pour adapter l'organisation du travail et les mesures initialement prévues.
- ❖ **Prenez régulièrement des nouvelles de l'état de santé** (éventuels symptômes, ressenti psychologique, appréhension, incompréhension...) de vos collaborateurs...



Attention : Un risque peut en cacher un autre ! Assurez-vous que l'attention portée au risque d'infection ne conduise pas à occulter ou réduire l'attention portée aux risques propres des chantiers (manutentions, gestes répétitifs, chutes de hauteur, risque chimique, etc.)

Les conseillers en prévention, médecins et infirmiers du travail de votre MSA sont à votre disposition à distance (téléphone, messagerie...) pour réfléchir avec vous à la mise en œuvre de ces mesures de prévention en fonction de vos spécificités de production.



L'essentiel & plus encore



Pour se laver les mains, l'eau et le savon c'est bien !

La solution hydroalcoolique est à limiter :
PAS PLUS DE 5 FOIS D'AFFILÉES !



Mouillez-vous les mains avec de l'eau



Versez du savon dans le creux de votre main



Frottez-vous les mains de 15 à 20 secondes : les doigts, les paumes, le dessus des mains et les poignets



Entrelacez vos mains pour nettoyer la zone entre les doigts



Nettoyez également les ongles



Rincez-vous les mains sous l'eau



Séchez-vous les mains si possible avec un **essuie-main** à usage unique



Fermez le robinet avec l'**essuie-main** puis jetez-le dans une poubelle



Le nettoyage des mains doit durer 1 minute

AVANT D'ALLER TRAVAILLER :

Je prends un solide petit déjeuner pour éviter un coup de fatigue en milieu de matinée.



Je mets une tenue adaptée :

- Contre le soleil : casquette, lunettes, crème solaire...
- Contre le froid : vêtements chauds (bonnet, gants...)
- Au travail : chaussures maintenant bien les chevilles (pour éviter foulures ou entorses), adaptée (sécurité), éventuellement : lunette de protection, combinaison, EPI...

J'emporte un repas pour le midi, des boissons sans alcool, éventuellement une crème solaire...

POUR LE TRAJET VERS MON TRAVAIL :



Je respecte le Code de la Route (limitations de vitesse, port de la ceinture de sécurité, port du casque...)

Je m'organise pour partir à temps afin d'arriver à l'heure à mon travail sans risque.

Je suis conscient des risques du manque de sommeil, de l'alcool, des drogues et de certains médicaments sur ma vigilance au volant.

Je respecte les consignes de stationnement de l'entreprise pour ne pas gêner la circulation des engins.



JE TRAVAILLE, JE prends soin de MA SANTÉ

JE DÉMARRE MA JOURNÉE :

En effectuant quelques mouvements d'échauffement.

Je préserve mon dos et mes articulations en alternant les postures et les tâches à réaliser.



PENDANT LE TRAVAIL :



Je bois régulièrement des boissons non alcoolisées, pour éviter la déshydratation.

Je me protège du froid et du soleil.

Je m'alimente si besoin.

J'utilise des outils adaptés et entretenus.

Je porte et j'entretiens les équipements de protection individuels (EPI) mis à ma disposition.

CONDUITE À TENIR EN CAS D'ACCIDENT

Éviter le sur accident (le premier accident ne doit pas en entraîner un deuxième).

Protéger la victime, éloigner le danger sans s'exposer soi-même.

Alerter les secours :

- Dans l'entreprise (secouristes...)

- COMPOSER

le 15
ou
le 112



Je pense à la mise à jour de mes vaccinations (tétanos).

Si je me blesse au travail ou sur le trajet, je le déclare à mon employeur ou à son représentant.

En tant que salarié, je peux contacter le Médecin de Travail de la MSA si j'ai une maladie telle que : épilepsie, diabète, maladie cardiaque ou respiratoire... ou si je prends des médicaments pouvant me gêner dans mon travail.

EN FIN DE JOURNÉE :

Je pratique des étirements pour éviter les douleurs liées au travail.

Je prends une douche et je change de tenue.

Je m'efforce de dormir dans de bonnes conditions.



L'essentiel et plus encore



santé
famille
retraite
services



L'essentiel & plus encore

Une co-réalisation des MSA Grand Sud, Midi-Pyrénées Nord, Midi-Pyrénées Sud et Languedoc

Maquette et illustrations (sauf p.17 et 20) : Sébastien Boureau
(contact@ligne-claire.net / 06 25 73 51 55)